

LIONEL D'AUTREC

L'Outrage aux Mœurs

Préface de M^e ANDRÉ LEJEUNE

Avocat à la Cour d'Appel

*Comment aurais-je honte
de nommer ces parties que
Dieu n'a pas eu honte de
créer ?*

Saint-Clément d'Alexandrie

ÉDITIONS DE "CUPIDON"

10, Rue du Croissant

PARIS (2^e)

*Il a été tiré de cet ouvrage,
25 exemplaires sur papier de Hollande
numérotés à la presse de 1 à 25
et 100 exemplaires sur papier vélin pur fil Lafuma
numérotés de 26 à 125.*

Droits de traduction et reproduction réservés pour tous les pays

Copyright 1923

by LIONEL d'AUTREC

PRÉFACE

de M^c ANDRÉ LEJEUNE

Avocat à la Cour d'Appel

« On a vingt-quatre heures au Palais pour maudire ses juges ». Ce délai a paru trop court à Lionel d'Autrec pour épuiser son ressentiment contre les magistrats qui ont condamné *Cupidon* en la personne de son gérant pour outrages aux bonnes mœurs. Condamnation légère, à une simple amende, il est vrai, mais condamnation tout de même !

Comment *Cupidon*, publication hebdomadaire favorablement accueillie du public, peut-il avoir commis pareil délit, alors que par sa tenue littéraire, il s'est efforcé de rester plaisant, mais sans trivialité, gaulois parfois, mais sans grossièreté, rabelaisien même, mais sans obscénité ?

Pour s'être posé maintes et maintes fois cette question, Lionel d'Autrec a fini par se livrer à une étude minutieuse, fouillée de celle-ci, il a ouvert le Code... et n'y a pas trouvé grand'chose, en dehors du texte de la loi de 1882 ; il a feuilleté des ouvrages juridiques, compulsé des recueils de jurisprudence, lu le compte-rendu de procès intentés à des écrivains célèbres ou seulement populaires. Il s'est complu à controverser, par la pensée, avec des juristes éminents comme MM. Louis André, Le Poitevin et Albert Eyquem, lesquels, avec l'autorité qui s'attache à leur nom et à leurs fonctions, ont publié des ouvrages très appréciés sur la loi concernant la presse et les outrages aux bonnes mœurs. Puis, possédant admirablement son sujet, Lionel d'Autrec a écrit une savoureuse thèse de doctorat en droit, ce livre que vous tenez entre vos mains, ce livre dont vous allez couper les feuillets, ami lecteur, ce livre dont l'intérêt, tel un passionnant roman, ne s'affaiblira pas un instant, de la première à la dernière ligne.

Que d'imprévus, que de surprises, dans ces pages que l'on voudrait plus nombreuses encore !

N'est-il pas curieux, amusant, troublant, de voir que suivant les latitudes, suivant les époques, des mœurs jugées parfaites, deviennent mauvaises ? N'est-il pas surprenant, déconcertant, de constater que le législateur s'est reconnu incapable de définir « l'outrage aux bonnes mœurs » et que la loi réprime un délit non défini ?

N'est-il pas ahurissant — que l'on me pardonne le mot — d'apprendre qu'il existe à la Bibliothèque Nationale un *Enfer* dans lequel sont enchaînés tous les auteurs condamnés et parmi eux, horreur, Xavier de Montépin avec Jean Richepin ?

Ridebis et licet tibi sideas, oui, ami lecteur, hâte-toi de rire, en parcourant ces pages documentaires, pour ne pas être obligé de pleurer, car des littérateurs de génie, des journalistes de talent ont trop souvent payé de leur liberté leur indépendance de plume.

En faisant cette douloureuse constatation, Lionel d'Autrec n'a pu s'empêcher de frémir et ce frémissement se manifeste dans chacune de ses phrases. Il n'est pas l'analyste froid et impartial qui expose une thèse, l'approuve ou la réfute avec sa seule raison ; écrivain, il reste le polémiste nerveux des campagnes de presse, l'orateur ardent des meetings populaires, qui, sous un pseudonyme transparent, cache une personnalité connue dans les partis politiques d'avant-garde. C'est même parce qu'il n'a pu dépouiller cette personnalité, que Lionel d'Autrec se montrera parfois excessif dans ses appréciations sur des magistrats dont le seul tort fut d'accomplir strictement leur devoir, c'est-à-dire d'appliquer la loi : lorsque celle-ci n'est pas équitable, n'est pas humaine, ils ne sont pas responsables.

Ce sont ces réflexions et bien d'autres encore que suggère la lecture du livre de Lionel d'Autrec, nouveau chapitre de l'Écclésiaste sur la vanité des jugements des hommes.